

## Compte rendu de la séance d'information des candidats du 7 janvier 2019

### sur le concours national d'agrégation en sciences de gestion session 2018-2019

Ouverture de la séance à 14 heures 30 à la Maison des Sciences Economiques.

Le président du jury ouvre cette réunion en rappelant aux candidats que le concours d'agrégation est un exercice important pour la nation car il permet de nommer des professeurs des universités en sciences de gestion.

La séance a pour objet de présenter les membres du jury, de donner des informations techniques et des précisions sur les épreuves.

Le président donne quelques éléments statistiques sur le concours : il y a 41 candidats inscrits, la parité est respectée, l'âge moyen est de 44 ans, 43 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes. Il y a 30 primo candidats, c'est-à-dire 30 candidats qui se présentent pour la 1<sup>ère</sup> fois au concours, un certain nombre de candidats sont titulaires de l'HDR et 90% des candidats sont maîtres de conférences.

Le jury souhaite que les candidats s'engagent dans ce concours avec élan et énergie. Le jury connaît cet engagement et le prix de l'effort puisque la plupart d'entre eux a connu ce concours en qualité de candidat.

Le président du jury invite les membres du jury à se présenter :

- Mme Julie LE CARDINAL est professeur à CentraleSupélec en section 60, ingénieur en mécanique, avec une spécialisation dans les processus, les organisations et les aspects humains dans la conception de produits et de systèmes complexes. Elle donne des conseils aux entreprises.

- Mme Géraldine MICHEL est professeur à l'IAE de Paris avec une spécialisation en management de la marque, communication, valeurs, représentations sociales. Elle est directrice de la chaire Marques & Valeurs. Ses recherches portent sur le comportement de l'acheteur.

- Mme Hélène PLOIX est associée fondateur de Pechel Industries Partenaires, société de gestion de capital investissement et Présidente de son Comité d'Investissement. Ses recherches portent sur l'éthique, la finance et la gouvernance. Elle a effectué toute sa carrière dans l'entreprise privée et publique. Elle a une grande connaissance de la gouvernance interne de l'entreprise.

- Mme Catherine KUSZLA est professeur à l'université Paris Nanterre, avec une spécialisation en contrôle de gestion, comptabilité et gouvernement interne des entreprises. Elle est directrice du CEROS (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Organisations et la Stratégie) et est responsable du Master Contrôle de gestion et Audit organisationnel.

- M. Jean-Fabrice LEBRATY est professeur à l'université Lyon 3 (IAE de Lyon) avec une spécialisation dans les systèmes d'information et l'information system management. Ses recherches portent sur le processus de prise de décision dans une organisation intégrant et utilisant largement les technologies de l'information et de la communication et dans les prises de décision dans les contextes extrêmes. Il est responsable des relations internationales de la FNEGE.

- M. Sébastien POINT est professeur à l'université de Strasbourg avec une spécialisation en gestion des ressources humaines. Il est membre associé au HCEfh (Haut Comité pour l'Egalité entre femmes et hommes) et expert auprès de la CEFDG, de l'AERES et de la FNEGE.

- M. Frank BOURNOIS est professeur à l'université Paris 2 détaché en qualité de Directeur général de l'ESCP Europe avec une spécialisation en management stratégique à dimension internationale et développement des organisations.

Le président indique que le concours est un travail d'interdisciplinarité. Il convient de se poser la question du sens, du partage et de l'innovation. Dans la préparation des épreuves, les candidats doivent mettre toutes ces questions en musique avec la dimension prospective. Le candidat doit faire le lien, dans les questions traitées, avec les autres disciplines.

Le président procède avec l'aide de la plus jeune candidate au tirage au sort de la lettre qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> épreuves, la 3<sup>ème</sup> épreuve se déroulant par bloc de spécialité.

La lettre tirée est la **lettre G**, M. François GOXE débutera donc l'épreuve.

#### 1<sup>ère</sup> épreuve :

Les candidats devront télécharger leurs documents sur le site de dépôt du 14 au 31 janvier 2019.

Les candidats devront télécharger 5 travaux. Parmi ces travaux peuvent figurer l'HDR et la thèse et des publications donnant au jury une bonne idée du champ, de la théorie et des résultats de leurs travaux. Ils devront également lister le nombre de leurs publications et les classer suivant les classements FNEGE et CNRS.

La durée de l'épreuve sera de 35 minutes : 10 minutes de présentation par le candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury.

Cette épreuve, qui débutera le 26 février 2019, a pour objet d'apprécier la compétence du chercheur.

#### 2<sup>ème</sup> épreuve :

C'est une épreuve de pédagogie. Il s'agit de produire une prestation de 30 minutes non suivie de questions démontrant la capacité de compréhension d'un sujet, savoir l'expliquer, l'illustrer de façon originale et astucieuse.

Le président conseille de s'entraîner plusieurs fois, jusqu'à avoir compris les difficultés de l'exercice et trouver des astuces.

Cette épreuve débutera le 4 avril 2019.

#### 3<sup>ème</sup> épreuve :

Prestation de 30 minutes suivie de 15 minutes de questions sur un dossier avec comme objectif de cerner le problème et le contexte et d'apporter à des dirigeants d'entreprise des conseils ayant une véritable valeur ajoutée.

Il y a 8 spécialités :

- comptabilité et contrôle,
- finance,
- marketing,
- gestion des ressources humaines,
- gestion de production et logistique,
- gestion des systèmes d'information et de communication,
- gestion juridique et fiscale,
- management stratégique.

Le président du jury précise que la désignation des rapporteurs sera communiquée aux candidats par courriels individuels.

La salle d'audition pour le passage devant le jury est équipée de 2 chronomètres, d'un ordinateur fixe équipé des logiciels Word, Excel et PowerPoint, et d'un vidéo projecteur.

Pour les leçons 2 et 3, la préparation en loge se fera dans une salle avec les ressources bibliographiques prévues par le jury. La salle est également équipée de 4 postes informatiques avec accès à des ressources électroniques en ligne définies par le jury.

Le président indique que le nombre d'emplois à ce jour est de 4 mais que ce nombre est en évolution.

#### QUESTIONS/REPONSES :

Q : quelle est la durée de la préparation en loge pour les épreuves 2 et 3 ?

R : la durée de la préparation est de 8 heures. Sur le calendrier il sera indiqué que le candidat doit être présent 10 minutes avant le tirage du sujet.

Q : les articles à déposer doivent-ils être traduits ?

R : le président rappelle la loi Toubon mais il précise que tous les membres du jury sont en capacité de lire en anglais.

Q : les candidats disposeront ils d'ouvrages dans la loge ?

R : oui, le fonds documentaire du précédent concours sera mis à jour sur indication du jury. La bibliographie sera mise en ligne sur le site du ministère.

Q : la note à fournir doit-elle être déposée sur le site de dépôt des travaux ?

R. oui, il y a six fichiers à déposer, vos cinq travaux constituant chacun un fichier et un fichier composé de tous les autres documents : la notice individuelle dans laquelle vous intégrerez la synthèse de vos revues classées et la synthèse globale de vos publications, une note analysant vos travaux scientifiques, une copie du rapport de soutenance de thèse et du rapport de soutenance de l'HDR (le cas échéant), une copie des rapports autorisant la soutenance de thèse, dits « pré-rapports », et de l'HDR (le cas échéant).

Q : que faire si la taille du fichier ne permet pas le dépôt ?

R : la taille prévue est de 10 mégas par fichier, ce qui semble suffisant. En cas de problème le signaler au ministère et une solution sera trouvée.

Q : à quoi correspond le 6<sup>ème</sup> fichier qui est nouveau ?

R : le 6<sup>ème</sup> fichier regroupe l'ensemble des documents autres que les travaux (cf. question supra). Cela permet au jury de faire aisément le suivi des dépôts.

Q : peut-on avoir un support projeté pour la première épreuve ?

R : non pas de support projeté de type PowerPoint (ou autre). Le candidat peut s'aider de notes qu'il ne remet pas au jury.

Q : est-ce que la note de synthèse fournie dans le dossier de candidature peut être actualisée ?

R : oui pour l'actualisation, le jury évaluera le candidat à partir des documents déposés sur le site.

Q : quel est le nombre de pages conseillé pour la note de synthèse ?

R : 10 pages maximum. Il est conseillé de ne pas « resservir » ce qui figure déjà dans l'HDR.

Q : la durée de préparation pour les leçons 2 et 3 est-elle la même ?

R : oui, la durée est la même pour les deux épreuves. Pour la 2<sup>ème</sup> épreuve, le sujet est tiré au sort et il n'y a pas de remise du sujet tiré. L'exercice consiste à l'appréhender sur un grand nombre de facettes et à le relier à d'autres domaines des sciences de gestion comme dans une conférence internationale. Dans cette épreuve, la capacité d'illustration est exigée.

Le plan doit être astucieux, Aucune structure n'est imposée, avec partie sous partie cela peut être une bonne solution mais cela n'est pas indispensable.

Le président fait une recommandation : ne pas partir trop vite sur un plan, il faut y consacrer du temps (au moins une heure) et soigner l'introduction et la conclusion, tout en étant vigilant sur la gestion du temps.

Q : peut-on apporter de la nourriture ou se faire livrer ?

R : pas de livraison mais oui apportez de quoi vous nourrir et de la boisson, bien s'hydrater, et du glucose.

Q : peut-on connaître l'implantation des emplois ?

R : non, le jury lui-même ne la connaît pas et ne la connaîtra pas jusqu'à la proclamation des résultats. A partir de la fin de la présente réunion, aucune communication n'est possible entre les candidats et les membres du jury. Si les candidats ont des questions, elles doivent être adressées à l'administration (Mme VINCENT) qui fera le lien avec les membres du jury.

Q : pour les épreuves 2 et 3 ce sont des sujets tirés ? une dissertation est-elle attendue ?

R : pour l'épreuve 2 c'est un sujet tiré au sort composé de quelques mots, peut-être une affirmation, une question, un balancement (risques et opportunités) et à partir de là, le candidat construit une leçon originale, tonique.

Pour l'épreuve 3, c'est un dossier structuré avec des données qui ne sont pas toujours concordantes. Cette épreuve est orientée vers l'action : « qu'est-ce que je fais de cela », « à partir de cela ».

Pour ces deux épreuves tous les documents produits en loge sont remis au jury. Le candidat peut les imprimer à partir d'une imprimante présente dans la loge et reliée aux ordinateurs. Une clé USB est également fournie par la Maison des Sciences Economiques, et elle devra, également, être remise au jury à la fin de la leçon.

Q : les épreuves sont-elles à huis clos ?

R : non, les auditions sont publiques comme dans tous les concours. N'importe quelle personne peut venir écouter.

A la fin de la séance, le président du jury informe les candidats que le règlement du concours sera publié sur le site du ministère huit jours avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve.

Mme Kim DAVID, chef du département du pilotage et d'appui aux établissements, précise que les candidats ne reçoivent pas de convocation individuelle. C'est la page, du calendrier mis en ligne sur le site du ministère, qui porte leur nom qui vaut convocation. Les candidats sont invités à surveiller régulièrement les informations mises en ligne sur ce site :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-agregation.html>

Fin de la séance d'information à 15 heures 35.